

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-09

CASERNE DE GENDARMERIE DE VILLEBRUMIER AVENANT AU BAIL - REVISION DE LOYER

Aux termes d'un acte administratif en date du 29 septembre 2003, le Département de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale, un immeuble situé rue du Milieu à Villebrumier.

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} mars 2003, moyennant un loyer annuel de 18 813,60 €, révisable par périodes triennales.

Après estimation des Services Fiscaux de Tarn-et-Garonne, le montant du loyer annuel de la caserne considérée est porté à la somme de 21 520 €, cette modification prenant effet à compter du 1^{er} mars 2006.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, l'avenant au bail à loyer portant sur la révision de loyer de la caserne de gendarmerie de Villebrumier.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-09

**CASERNE DE GENDARMERIE DE VILLEBRUMIER
AVENANT AU BAIL - REVISION DE LOYER**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'acte administratif du 29 septembre 2003 donnant bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie nationale, un immeuble situé rue du Milieu à Villebrumier,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au bail à loyer concernant la caserne de gendarmerie de Villebrumier aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 1^{er} mars 2006
 - Durée du bail : 9 ans à compter du 1^{er} mars 2003 révisable par périodes triennales
 - Coût du loyer annuel : 21 520 € après estimation des services fiscaux de Tarn-et-Garonne
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant au bail correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,